



# ASSOCIATION GENEVOISE DU COIN DE TERRE

62, RUE DU VILLAGE - 1214 VERNIER - TÉL. 782 02 92 - FAX 782 04 13 - CCP 12-52 30-8

Bulletin de l'Association Genevoise du Coin de Terre  
62 rue du Village - 1214 Vernier -

N° 24, juin 2001  
Tél. 782 02 92 - Fax 782 04 13

## INFORMATION

Aux membres jardiniers, copropriétaires et propriétaires du Coin de Terre.

Mesdames, Messieurs,

Avant la pose estivale, nous vous donnons deux informations importantes :

### I - Nouveaux statuts et règlements

Tous ont été acceptés, sans modification aucune, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars dernier. Ils ont été immédiatement adressés au Conseil d'Etat qui doit donner son accord pour qu'ils puissent entrer en vigueur, ceci en application de la loi de 1933 qui régit le Coin de Terre. Nous sommes donc en attente de la réponse du Conseil d'Etat. Dès qu'elle nous parviendra, vous en serez informés, tout comme sera portée à votre connaissance la suite des opérations liée à ces nouveaux statuts et règlements. Rappelons encore que les statuts et règlements de 1987 sont applicables jusqu'à ce que les nouveaux statuts aient été entièrement approuvés par le Conseil d'Etat.

Nous faisons appel à votre compréhension et à votre patience.

### II - Pétition 1229

Elle émane de membres du Coin de Terre et a été adressée en décembre 1998 au Grand Conseil pour lui demander la suppression du statut d'utilité publique dont jouit le Coin de Terre.

Lors d'une session de mai écoulé, le Grand Conseil a chargé le Conseil d'Etat de donner suite utile aux trois points ci-après :

- I - L'Etat, et dans le cas particulier le Conseil d'Etat, ne doit pas intervenir dans le conflit entre les pétitionnaires et l'AGCT.
- II - Le statut d'utilité publique et les facilités accordées par la loi de 1933 à l'AGCT pour concrétiser le but social de son activité doivent être absolument conservés.
- III - Le Conseil d'Etat doit étudier les solutions juridiquement envisageables et les éventuelles modifications législatives cantonales garantissant la pérennité de l'AGCT.

En vous remerciant de votre attention, nous vous souhaitons, Mesdames, Messieurs, un été ensoleillé.

LE PRESIDENT DE  
L'ASSOCIATION GENEVOISE DU COIN DE TERRE  
Georges NYDEGGER